



Litige pour partage plu-value

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 16:48**

Bonjour,
je suis propriétaire 50/50 d un appartement avec mon ex compagne, lors de notre separation cette derniere a souhaité rester dans cet appartement quelques temps avant de le vendre en prenant a sa charge le paiement du credit . finalement nous avons mis l appartement en vente il y a 4 mois et mon ex compagne me demande de lui regler la moitié des mois de remboursement qu elle a versé seule pendant l occupation de cet appartement ainsi que la moitié de la taxe fonciere et tout ceci lorsque la vente sera faite (donc sur ma plu-value) quel recours pour moi ? merci de vos reponses
cordialement leya1909

Par **Marion2**, le **16/02/2012 à 16:51**

Bonjour,
"en prenant a s"
???
Merci de bien vouloir donner quelques explications.

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 16:55**

excusez moi j ai fait une fausse manip je re poste la question en entier

Par **cocotte1003**, le **16/02/2012 à 19:19**

Bonjour, effectivement vous auriez du continuer de rembourser le crédit et à participer à l'entretien du bien et tout ça à 50 %.Par contre puisque votre ex occupe le bien seule, elle vous est redevable d'une indemnité d'occupation qui se calcule sur le montant du loyer auquel aurait pu être loué la maison,soit 50 % de éventuel loyer et cela pour les mois ou vous ne l'avez pas occupé, cordialement

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 19:26**

merci pour votre reponse cocotte 1003, pour les versements qu'elle a effectué sur le credit si elle me demande la moitié de ce qu'elle a versé et moi la moitié d'une location cela revient au même l'un pour l'autre vu les montants remboursés et ce que je pourrai lui demandé en location . et pour ce qui est de la taxe fonciere? Je lui doit la moitié aussi ?

Par **cocotte1003**, le **16/02/2012 à 19:29**

oui la taxe fonciere est une taxe due par les propriétaires. A vous de voir si la moitié du loyer représenterait la moitié du crédit. vous pouvez demander à 2 ou 3 agences immobilieres de votre secteur d'évaluer le montant du loyer, cordialement

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 19:34**

ok je vais faire ça.
merci beaucoup pour votre aide!!
cordialement